

Réf.	2023	III	05
------	------	-----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
21/06/2023	21/06/2023	27	18	24

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, PICARD, ROUCHY, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir Mme JACQUEMIN), METIVIER, PEREZ (pouvoir à Mme BRUNEL), THOMAS (pouvoir M. ROUCHY) MM. FAUSTINO, GALLAIS (pouvoir à M. TREMBLE), MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à M. LECRON), SPROTTI (pouvoir à Mme MAYEUR).

Mme SAUVAN a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFICATION DE LA COURSE A OBSTACLES DEFOULEES BREUILLETOISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

Considérant la volonté de l'équipe municipale de proposer une nouvelle offre d'activités sportives auprès des breuilletois, breuilletoises,

Considérant l'importance de soutenir les causes nationales dans le cadre de la recherche, lutte contre toutes formes de maladies,

Considérant la nécessité d'instaurer une tarification pour cette manifestation sportive « DEFOULEES BREUILLETOISES » animées par le service des sports ainsi que l'association des Foulées Breuilletoises.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales en date du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Événementiel, Sport et Associations en date du 13 juin 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Muriel SAUVAN, Conseillère municipale en charge des sports, et après en avoir délibéré à l'**unanimité**.

APPROUVE les tarifs 2023, applicables au 1^{er} septembre 2023 dans le cadre de l'organisation de la manifestation sportive « DEFOULEES BREUILLETOISES » comme détaillés dans le tableau ci-dessous :

Participants	Tarif unitaire/participant 2023
Adultes*	10 €
Enfants	2 €

*A partir de l'âge de 16 ans, les participants se verront appliquer la tarification adulte ci-dessus.

DIT que Les recettes résultant de la présente seront imputées au budget de l'exercice 2023.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h53

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230628-2023III05-D